



Conseil de la Ville

Règlement RV-2014-13-46 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **La carte des grandes affectations**

La carte 1 annexée au Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé est modifiée :

1° par l'agrandissement d'une aire d'affectation INDUSTRIELLE à même une aire d'affectation RÉCRÉATION, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A » ;

2° par la suppression de la note 1 sur la carte et dans la légende.

2. **La carte «Les contraintes anthropiques et les infrastructures»**

La carte 7 annexée à ce règlement est modifiée par l'agrandissement d'un Espace industriel à même un Espace urbain, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « B ».

3. **L'affectation INDUSTRIELLE et l'affectation PARC TECHNOLOGIQUE**

L'article 24 de ce règlement, modifié par l'article 2 du Règlement RV-2010-09-54 est à nouveau modifié par la suppression de la dernière phrase du deuxième alinéa.

4. **L'affectation RÉCRÉATION**

Le paragraphe 1° de l'article 25 de ce règlement est modifié par la suppression de son sous paragraphe d).

Adopté le 20 octobre 2014

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 31 DÉCEMBRE 2014